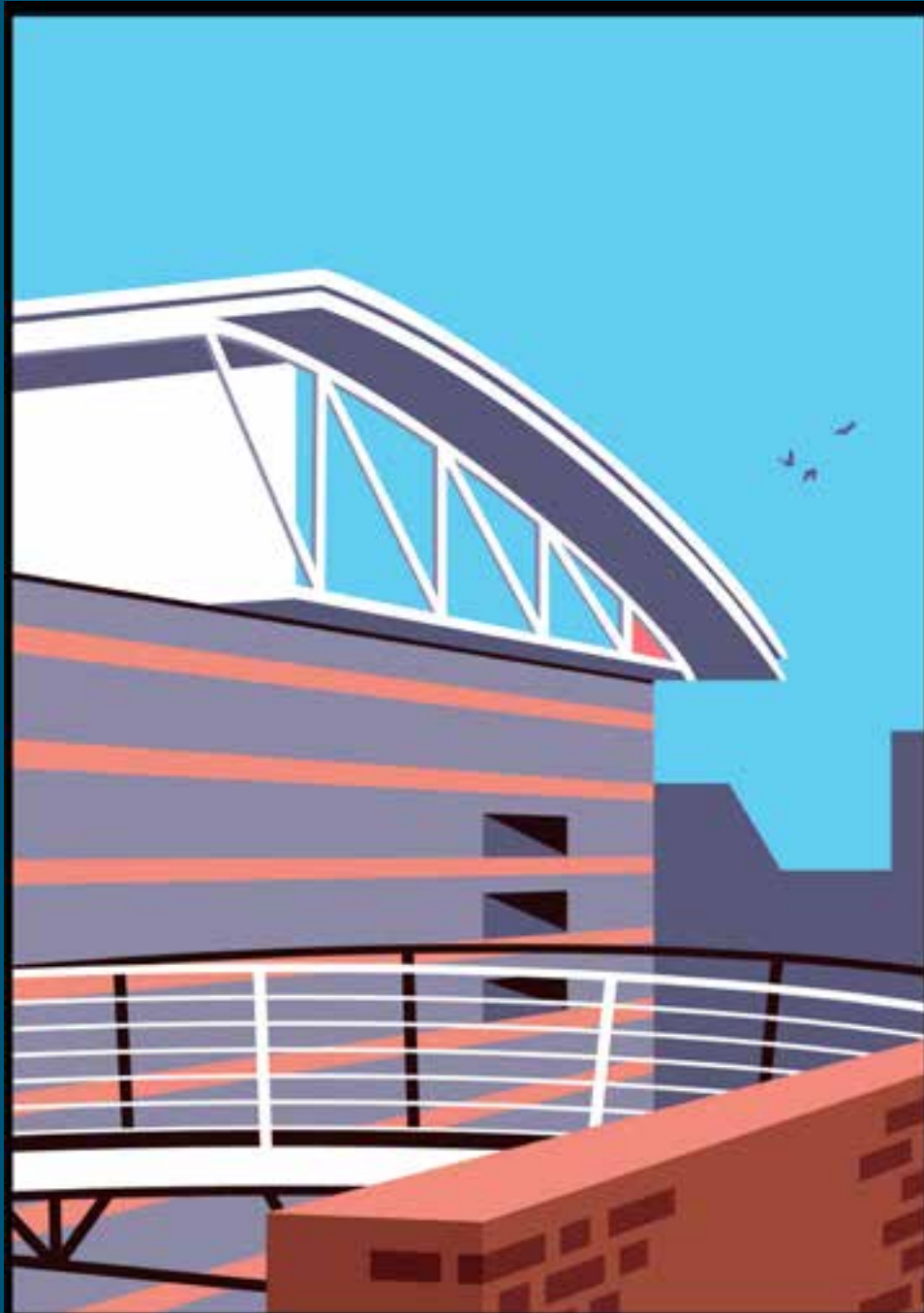


# Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord (MdN)

Pour un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle  
2021 - 2026



Un équipement  
culturel  
du Département

**Nord**  
le Département est là →





Le Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLDP) de la Médiathèque départementale du Nord (MdN) se construit autour des enjeux d'aménagement du territoire et de solidarités territoriales, avec la prise en compte des spécificités territoriales (ruralité, quartiers en politique de la ville, territoires à enjeux, transfrontalière) et l'accès à la culture pour tous.

Espaces les plus fréquentés et les plus implantés sur les territoires, les bibliothèques sont des lieux culturels spécifiques de proximité, au croisement des enjeux de société et de politiques publiques : la mobilité et l'itinérance sur les territoires, l'environnement, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, le développement territorial, la qualité du cadre de vie...

La réussite de la mise en place de ce Schéma départemental de lecture publique de la MdN sera possible avec un engagement et une volonté affirmés de façon réciproque.

# 1. CONTEXTE ET DÉFIS

---

## 1.1 Une politique de lecture publique qui s'inscrit dans un territoire et des orientations politiques fortes

La vocation du Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDL) est de proposer à chaque Nordiste un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle quel que soit son lieu de vie.

Dans un environnement qui a considérablement évolué, face aux enjeux auxquels les médiathèques sont confrontées, la Médiathèque départementale du Nord (MdN) adapte sa stratégie.

Repenser sa raison d'exister, le traduire en actions et le mettre en œuvre, tel est l'objectif du Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord pour les cinq prochaines années 2021-2026.

Ce schéma permet de (d') :

- Définir la vocation et le développement de la MdN, la politique globale et les grandes orientations stratégiques à mener ;
- Définir le rôle de la MdN dans son environnement et sa place à l'échelle locale, nationale voire transfrontalière ;
- Définir les évolutions des politiques et dispositifs, proposer des actions prioritaires ;
- Être un outil de dialogue et de négociation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et un instrument d'évaluation des projets ;
- Être la base du projet de service, donner du sens commun aux équipes et permettre la redéfinition des missions de chacun.

La MdN s'inscrit dans un vaste territoire, le département du Nord, dont il faut souligner certaines caractéristiques.

### 1.1.1 Un département étendu, caractérisé par des disparités territoriales et des déséquilibres dans l'offre d'équipements

Le département du Nord est le plus peuplé de France avec une population de **2,6 millions d'habitants et 648 communes** réparties sur **6 arrondissements**, eux-mêmes subdivisés en 41 cantons.

- Arrondissement de l'Avesnois
- Arrondissement de Cambrai
- Arrondissement de Douai
- Arrondissement de Dunkerque
- Arrondissement de Lille
- Arrondissement de Valenciennes

Le département du Nord est un département jeune qui se caractérise par une mixité de territoires ruraux (la carte jointe en annexe illustre ce constat- carte de l'espace rural) et urbains ainsi que de fortes disparités sociales et territoriales.

## 1.1.2 Un département chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales

Le Département du Nord est le chef de file des solidarités humaines et territoriales et concourt à ce titre à l'action sociale, à l'aménagement et au développement du territoire dans un souci d'équité où il convient de faire plus là où il y a le moins, intervenir là où les besoins sont les plus importants, aux côtés des territoires. L'ingénierie territoriale y est une mission essentielle.

Le Département du Nord participe à l'émergence des projets de territoires en s'appuyant sur les équipements départementaux présents.

## 1.1.3 Une politique culturelle départementale historique et affirmée

La politique culturelle départementale présentée le 27 mai 2017 s'articule autour de 3 axes :

- Réduire les inégalités territoriales en ayant une attention particulière pour les territoires ruraux et zones blanches en lien avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Agir en faveur des publics prioritaires grâce à des actions de médiation : collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion...
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux.

La MdN s'inscrit dans ces 3 axes, cette volonté de :

**« faire en sorte que chaque Nordiste ait accès à une offre culturelle de qualité quel que soit le lieu où il demeure. »**

## 1.2 La Médiathèque départementale du Nord dans son environnement

### 1.2.1 L'évolution des bibliothèques départementales

Des bibliothèques centrales de prêt (BCP) aux bibliothèques départementales (BD) en passant par les bibliothèques départementales de prêt (BDP), les transformations ont été significatives suite aux mesures prises dans le cadre des lois de décentralisation. Une constante toutefois : le territoire national est doté d'outils au service de politiques publiques pour permettre l'accès des citoyens à la culture, l'information, la formation et les loisirs, incarnés notamment par la Bibliothèque Départementale.

Les dernières lois de décentralisation, en l'occurrence la loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRe de 2015 ne changent pas fondamentalement les compétences des Départements en matière de lecture publique. Ce nouveau cadre législatif affirme la culture comme une compétence partagée et une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, en concertation étroite avec les échelons territoriaux tels que les EPCI.

Le Département du Nord participera aux réflexions locales, régionales et nationales pour conforter la place de la lecture publique dans le paysage culturel.

Enfin, l'État, représenté par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), s'appuie notamment sur les Bibliothèques Départementales pour participer au diagnostic des territoires, à l'accompagnement de projets, à la collecte des données pour le rapport annuel d'activité...

## 1.2.2 La politique de lecture publique du Département du Nord dans un contexte intercommunal en évolution

Le périmètre d'intervention de la MdN et l'évolution des missions s'inscrivent dans ce contexte de reconfiguration des territoires et de la baisse des moyens des départements, contraints de prioriser leurs actions : il s'agit donc de savoir se repositionner en étant agile, inventif et efficace.

La MdN agit prioritairement en direction des EPCI, encourage et accompagne le développement de réseaux de lecture publique, partenaires directement au service de la population.

## 1.2.3 Un maillage territorial en cours, de fortes disparités et une mise en réseau encore à conforter

La MdN est présente sur 4 sites qui couvrent l'ensemble du territoire départemental :

- Le site du Cambrésis à Caudry (arrondissement de Cambrai) qui représente 164 127 habitants \*
- Le site de Flandre à Bailleul (arrondissement de Dunkerque) qui représente 382 052 habitants \*
- Le site de Lille-Douai à Hellemmes (arrondissements de Lille et Douai) qui représente 1 502 160 habitants \*
- Le site de l'Avesnois-Valenciennois à Le Quesnoy (arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes) qui représente 586 916 habitants \*
- Population totale du Département 2 635 255 habitants

*\*date de références statistiques : 1<sup>er</sup> janvier 2020*

Elle compte **340 bibliothèques et médiathèques partenaires**, partenaires « historiques », développe en parallèle d'autres réseaux de partenaires composés d'associations, d'opérateurs agissant dans le domaine du social, de la petite-enfance, de l'éducation, du milieu carcéral...

Le département du Nord compte au total **17 EPCI** et **22 réseaux** de lecture publique (10 construits et 12 en cours de construction).

## 1.2.4 Diagnostic du fonctionnement de la MdN

Une adaptation du fonctionnement de la MdN a été nécessaire, en particulier suite à l'arrêt des bibliobus.

Un circuit de navettes s'est mis en place à partir de chaque site pour livrer les réservations des bibliothèques partenaires. En moyenne, chaque bibliothèque peut bénéficier d'une livraison de 50 documents tous les 15 jours.

Des temps d'échanges de documents sur chaque site sont proposés sur réservation.

À la demande, chaque bibliothèque peut échanger jusqu'à 300 documents une fois par mois.

Un échange avec transport est possible une fois par an avec un volume minimum de 450 documents.

Après 5 ans d'évaluation d'un nouveau mode de fonctionnement sans bibliobus, service de proximité par excellence, le bilan aboutit à une perte de contacts avec certains territoires et un éloignement des services de la MdN. Ne plus aller sur les territoires a entraîné une perte de prêts de documents de 38% et un manque de visibilité pour nos partenaires. Les bibliothèques les plus enclavées et les moins qualifiées se sont repliées et n'ont pas pu offrir de nouveaux types de services, adaptés aux nouveaux besoins de la population.

Il est par conséquent essentiel pour la MdN de se repositionner dans les territoires pour accompagner la mise en réseau des communes, en développant de nouvelles formes de médiathèques qui reposent sur des dispositifs d'aides, financières notamment, volontaristes. Actuellement, offrir un accès de base au numérique semble essentiel ; tout comme le travail sur les espaces, les horaires, les collections.

La médiathèque peut accompagner les choix et chercher les différentes aides possibles, notamment auprès de l'état .

Les bibliothèques d'aujourd'hui offrent plus que des documents, elles offrent un lieu où vivre ensemble, expérimenter ensemble, apprendre ensemble.

L'analyse globale à l'échelle départementale de ces demandes devra allier efficacité et pertinence.

La MdN accompagne ces grandes stratégies départementales sur le territoire, en développant des partenariats avec les acteurs du monde social, éducatif et associatif. Elle accompagne les projets d'évolution ou de création de bibliothèque.

La Médiathèque départementale s'inscrit donc dans une démarche de développement de territoire le plus égalitaire possible. Offrir plus à ceux qui ont le moins.

## **1.3 Les nouveaux défis de la MdN**

### **1.3.1 Les évolutions institutionnelles et sociétales**

La nouvelle vague de décentralisation et les évolutions législatives des dernières années ont redessiné le paysage administratif territorial, augmentant les compétences locales avec la prise de compétence culture et une volonté de la mise en réseau des bibliothèques et rendant par conséquent l'adaptation de la MdN indispensable.

Jusqu'à présent, la MdN intervenait dans une logique de substitution, en prodiguant des services de lecture publique qui n'existaient pas pour les petites communes ; elles doivent désormais passer à une logique de complémentarité avec les réseaux.

Des défis nouveaux s'offrent à elle pour aborder l'incontournable ère du numérique, la numérisation des usages et la nécessaire adaptation des usagers à cette nouvelle culture. Des défis pour aborder les nouveaux visages des bibliothèques : des lieux au service de la population, des lieux de vie, des

espaces de citoyenneté et d'émancipation culturelle.

### 1.3.2 Les disparités et les déséquilibres territoriaux

Les constats posés soulignent :

- Un besoin de rénovation des équipements de lecture publique répartis sur le territoire du département du Nord ;
- Une mise à jour des niveaux de qualification des personnels salariés et bénévoles ;
- Une mise à jour du niveau de services offerts à la population.
- L'analyse plus fine des données territoriales par arrondissement fait apparaître des disparités et des difficultés notables dans l'accès aux équipements culturels, aux outils informatiques et à la culture numérique..

### 1.3.3 Des nouvelles attentes en matière de politiques départementales : accessibilité aux services, illettrisme et illectronisme, ruralité, coopération transfrontalière, renouveau des territoires, Nord Durable...

La MdN s'inscrit naturellement dans les politiques transversales et territoriales portées par le Département du Nord et sera attentive aux projets qui pourraient créer des passerelles entre les partenaires desservis (bibliothèques, médiathèques) et des dispositifs conjoints Département/ État comme le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP). Ce dispositif impulsé par la Loi NOTRe insiste particulièrement sur le « besoin à un accès à la culture facilité, notamment pour les plus précaires ».

Des difficultés notables dans l'accès aux équipements culturels, aux outils informatiques et à la culture numérique persistent notamment dans les territoires ruraux, dans les quartiers prioritaires en politique de la Ville (QPV) et dans certains territoires (bassin minier, Cambrésis, Avesnois).

L'illettrisme et l'illectronisme seront intégrés dans les actions de la MdN (dans l'offre documentaire, de formation, de conseils et d'accompagnement des partenaires). La fracture sociale et générationnelle nécessite un accompagnement à l'usage du numérique, la MdN en fera un de ses axes de travail prioritaire.

Enfin, depuis 1989, le Département est engagé dans une politique de coopération transfrontalière avec la province du Hainaut et la province de Flandre occidentale ; la MdN sera attentive aux apports culturels possibles et aux liens avec les partenaires des territoires concernés.

Nous sommes attentifs aux appels à projet Interreg et réfléchissons à des journées de rencontres professionnelles franco-belges. Une meilleure connaissance de nos dispositifs en matière de lecture publique de chaque côté de la frontière nous permettrait d'envisager des coopérations transfrontalières pour la mise en place de réseaux. Nous regardons de près l'expérience de Médi@pass, créé en 2013 avec 9 médiathèques municipales, 1 centre de documentation à l'écomusée de l'avesnois sur le site de Fourmies. Ce réseau est doté d'un partenaire belge en la commune de Mommignies .

Face à ces situations, forte de sa connaissance du territoire, de sa couverture géographique et de son ingénierie, la raison d'être de la MdN repose sur la volonté :



- D'aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échange par une offre diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats : biodiversité, écologie, réchauffement climatique...) : la formation en ligne « La bibliothèque et le citoyen »
- D'être un lieu ressources, une « boîte à outils et à idées » afin de répondre aux exigences des bibliothèques et médiathèques publiques garantes de l'accès du citoyen et outils « au service de l'éducation, de la culture, de l'information... » et du « développement culturel de l'individu et des groupes sociaux » Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, 1994 ;
- De développer, soutenir, conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture sur l'ensemble du territoire ;
- De s'adapter, d'accompagner les mutations et innover ;
- D'affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- D'être un acteur de proximité du développement territorial.

## Une articulation avec les stratégies départementales territorialisées

	<b>Caractéristiques</b>	<b>Stratégies départementales territorialisées</b>
<p><b>Arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes</b> (desservis par le site du Quesnoy)</p>	<p><b>Valenciennois :</b> 351 500 habitants 2 EPCI : CAVM et CAPH Territoire à la fois très urbanisé et rural</p> <p><b>Avesnois :</b> 239 534 habitants Territoire très rural (4 EPCI : 3CA + CCPM, CAMVS et CCSA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruralité</li> <li>• Coopération transfrontalière</li> <li>• Politique de la ville</li> <li>• PSAT = Pacte de réussite Sambre Avesnois</li> <li>• Plan de lutte contre la pauvreté Bassin minier</li> </ul>
<p><b>Arrondissement de Cambrai</b> (desservi par le site du Cambrésis à Caudry)</p>	<p>3 EPCI (CAC, CACC, CCPS) 166 000 habitants Territoire rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruralité</li> <li>• Coopération transfrontalière</li> <li>• Politique de la ville</li> <li>• SAC Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis</li> <li>• Volet du SDAASP décliné sur le territoire du Cambrésis</li> </ul>
<p><b>Arrondissement de Dunkerque</b> (desservi par le site de Flandre à Bailleul)</p>	<p>4 EPCI (CUD, CCHF, CCFI et CCFL) 385 000 habitants Territoire plutôt rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruralité</li> <li>• Coopération transfrontalière</li> <li>• Politique de la ville</li> </ul>
<p><b>Arrondissement de Lille-Douai</b> (desservi par le site de Lille-Douai à Hellemmes)</p>	<p>4 EPCI (MEL , Médiaweppes, Pévèle-Carembault, Cœur d'Ostrevent) 338 000 habitants hors MEL MEL 1,1 million d'habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ruralité</li> <li>• Coopération transfrontalière</li> <li>• Politique de la ville</li> <li>• ERBM : engagement pour le renouvellement du bassin minier</li> <li>• Plan de lutte contre la pauvreté Bassin minier</li> </ul>

## 2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D' ACTIONS 2021-2026

---

Le Schéma départemental de développement de la lecture publique de la MdN s'inscrit en cohérence avec les orientations de la collectivité départementale en matière de solidarités territoriales et sociales et des enjeux qu'elle a identifiés sur les territoires et pour ses usagers.

Les actions menées dans le cadre du nouveau Schéma départemental de lecture publique feront l'objet d'un diagnostic préalable.

5 enjeux majeurs :

1. Conforter le maillage dans certains territoires (Hauts-de-Flandre, Cambrésis et Avesnois, Douaisis), accompagner les mutations vers les équipements, rendre les équipements plus attrayants et plus en adéquation avec les besoins. Tenir compte des nouveaux usages des habitants, numériques en particulier ;
2. Susciter des projets de lecture publique dans les territoires (équipements, événements) et favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques et les accompagner, susciter les partenariats ;
3. Accroître les liens entre le social, le culturel et l'éducatif au profit des habitants, notamment pour et avec les publics prioritaires du département du Nord ;
4. Développer une expertise innovante à l'échelle nationale dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
5. Rendre plus visible l'action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département.

### 2.1 Conforter le maillage dans certains territoires (Hauts-de-Flandre, Cambrésis et Avesnois, Douaisis), accompagner les nouveaux usages des habitants, dans le domaine du numérique en particulier.

- Poursuivre l'aménagement culturel et le développement des usages numériques dans les territoires, s'ancrer dans des dispositifs plus larges ;
- Inciter les intercommunalités à constituer des réseaux de lecture publique, favoriser la mutualisation, accompagner l'émergence de projets structurants et le renouveau des territoires ;
- Accompagner le changement : expérimenter, innover sur certains territoires ou certaines thématiques, dans le domaine du numérique/digital en particulier et obtenir le label des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR) ;
- Mettre les outils numériques au service des besoins internes et externes.

### 2.2 Favoriser et accompagner l'émergence des réseaux de bibliothèques.

- Poser un diagnostic de territoire partagé ;
- Conforter et développer de nouveaux partenariats ;
- Mettre en place une nouvelle forme de contractualisation pour accompagner au mieux les bibliothèques dans leur évolution et répondre aux attentes d'une service de lecture publique de qualité et adaptés aux besoins du territoire.
- Deux niveaux de contractualisation sont prévus afin d'aider au mieux les bibliothèques quelque soit leur situation actuelle. ;
- Réévaluer les ressources et les niveaux de services des partenaires (bibliothèques...) ;
- Faire des bibliothèques des lieux d'accueil privilégiés, des lieux de vie, de rencontres et de socialisation des populations ;

- Impulser et favoriser un circuit court culturel, c'est-à-dire offrir aux habitants une bibliothèque à moins de 15 minutes de chez eux en voiture.

### **2.3 Veiller à la cohésion territoriale, renforcer les liens entre le social, le culturel et l'éducatif pour et avec les publics prioritaires du département du Nord.**

- Travailler en synergie avec les acteurs du social, de l'éducation et de la culture ;
- Promouvoir le rôle des bibliothèques au service des solidarités et du lien social ;
- Accompagner les bibliothèques à avoir une attention particulière vis-à-vis des publics les plus fragiles ;
- Renforcer les liens avec les collèges, les centres sociaux et les associations.

### **2.4 Développer une expertise innovante à l'échelle nationale dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.**

- Sensibiliser et mobiliser largement les acteurs concernés : partenaires, associations, services de l'action sociale...
- Assumer et revendiquer le rôle de créateur de liens entre les partenaires ;
- Prévenir l'illettrisme dès le plus jeune âge ;
- Participer à la réduction de la fracture numérique.

### **2.5 Rendre plus visible l'action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département.**

- Assurer une visibilité en interne et en externe ;
- Accroître la notoriété de la MdN : recréer la marque « MdN » ;
- Fluidifier les échanges au sein des services départementaux ;
- Être identifié comme un lieu ressources innovant pour les territoires.

## 3. MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

---

Pour mieux accompagner le territoire et ses changements, la MdN adapte sa stratégie et son approche propre à chaque territoire et bassin de vie :

- **organisationnelle** : ressources humaines, effectif...
- **managériale** : formation aux évolutions des bibliothèques, cohésion d'équipe...
- **structurelle** : implantation (proximité et mobilité), moyens matériels, bâtiments...

Pour mettre en œuvre ces actions, il est nécessaire de mobiliser les moyens humains, financiers et techniques adaptés.

### 3.1 Pour le Département

Un budget annuel adapté aux ambitions du Schéma départemental de développement de lecture publique :

Les ressources humaines : (75 agents qualifiés au service des besoins du territoire) : faire évoluer les agents sur de nouvelles missions, accompagner les agents à la mutation et les former aux évolutions de l'environnement technique et des missions et des services en bibliothèque ;

Les collections physiques et numériques : mettre en œuvre une politique documentaire adaptée. Il est nécessaire de mettre en place un plan de développement des collections.

C'est un document interne pluriannuel (de 3 à 5 ans) qui donne une répartition du budget par domaine. Il doit donner une définition précise des contenus du domaine, des publics visés, des niveaux d'accessibilité et de la durée de vie souhaitée pour les documents (actualité). Poussé jusqu'au bout, il doit donner une répartition des budgets par sujets ou thèmes.

Les actions culturelles

Les formations à destination des partenaires

La communication et le numérique : moderniser l'outil informatique de gestion de la Médiathèque départementale avec la technique RFID ;

Le bâtiment et les véhicules : implantation des sites sur les territoires, mise à niveau des locaux du site de l'Avesnois-Valenciennois (travaux, construction, mobilier).

### 3.2 Aides tournées vers les partenaires

Les ressources humaines : qualification et dispositif de financement de poste de coordinateur de réseau de bibliothèque, la formation des partenaires adaptée à l'évolution des bibliothèques : professionnalisation ;

Les actions culturelles : déploiement des opérations culturelles transversales pour lesquelles la MdN est force de proposition et de soutien, telles que les JDAI (Journées Départementales d'Action contre

l'Illettrisme), Premières Pages, Partir en livre. Financement d'actions et animations sur projet, mise en place de temps forts fédérateurs tels que Bibliothèques en fête, thématique annuelle, journées d'étude, etc.

Les collections physiques et numériques : au plus près de l'utilisateur, prêts et diffusion des documents sur les territoires, budgets d'acquisitions de documents pour le prêt et adaptation d'un parc de véhicule pour la diffusion documentaire sur les territoires, matériels informatiques...

Le bâtiment et les véhicules : réflexion sur la mobilité et la proximité en lien avec le Contrat Départemental de Lecture Itinérante (CDLI) le dispositif Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Il cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

L'ingénierie culturelle : montage de projets, de la programmation culturelle au programme de construction d'une bibliothèque, en lien ponctuellement avec l'Etat ;

Le développement du numérique et de la médiation numérique : (dispositif Bibliothèque Numérique de Référence – BNR -, soutenu financièrement par l'État) par l'acquisition d'outils et de ressources, par le déploiement de la RFID sur les sites et les bibliothèques partenaires, la sensibilisation à la culture numérique, la formation à l'e-administration, l'Éducation aux Médias et à l'Image (EMI)...

Les subventions : pour la construction, l'aménagement et l'informatisation des bibliothèques par l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVVB) et les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et soutien aux acteurs du livre et de la lecture, en particulier aux associations œuvrant dans ce domaine.

## **4. ÉVALUATION - CONCLUSION**

---

Des évaluations qualitatives et quantitatives d'étapes et en fin de période seront réalisées sur les actions pour atteindre les différents objectifs du Schéma départemental de lecture publique 2021-2026 :

- L'évolution de bibliothèques
- La professionnalisation du réseau
- La fréquentation du public
- L'informatisation du réseau
- Les partenariats



**Médiathèque départementale du Nord**  
140 bis, rue Ferdinand Mathias  
59260 HELLEMMES - LILLE  
[mediathequedepartementale.lenord.fr](http://mediathequedepartementale.lenord.fr)



**>> Site de Lille-Douai :**

140 bis rue Ferdinand Mathias - BP 13  
59260 HELLEMMES - LILLE  
[mediathequedunord.lille-douai@lenord.fr](mailto:mediathequedunord.lille-douai@lenord.fr)  
☎ : 03 59 73 09 59



**>> Site de Flandre**

PA de la Blanche Maison - BP 79  
Allée de Strasbourg  
59270 BAILLEUL  
[mediathequedunord.flandre@lenord.fr](mailto:mediathequedunord.flandre@lenord.fr)  
☎ : 03 59 73 45 00



**>> Site de l'Avesnois-Valenciennois**

Centre Lowendal - BP 43  
59530 LE QUESNOY  
[mediathequedunord.ave-valen@lenord.fr](mailto:mediathequedunord.ave-valen@lenord.fr)  
☎ : 03 59 73 16 00



**>> Site du Cambrésis**

5 rue Karl Marx  
59540 CAUDRY  
[mediathequedunord.cambresis@lenord.fr](mailto:mediathequedunord.cambresis@lenord.fr)  
☎ : 03 59 73 35 00



**Médiathèque**  
départementale

**Nord**  
le Département est là →